



Fermeture portail d'entrée sans système d'ouverture, sans sonnette

Par **domi5206**, le **27/07/2013** à **17:51**

bonjour, je suis dans un immeuble et copropriétaire, le syndic a décidé et sans que je sois présente (réunion propriétaires pour ravalement de façade aux heures où je travaille) de fermer le portail d'entrée de l'immeuble à 21h30 le soir jusqu'à 7 heures le matin et sans système d'entrée, 3 clés nous ont été données et après 21h30 plus personne (famille, enfants, amis) ne peut rentrer si ce n'est un coup de téléphone et que je descende pour ouvrir, est-ce légal??? je pense pas, merci de votre aide éventuelle

Par **Lag0**, le **28/07/2013** à **09:55**

Bonjour,
Il n'existe pas de système d'interphone ?

Par **domi5206**, le **28/07/2013** à **14:03**

Bonjour et merci, non pas d'interphone, pas de système automatique d'ouverture et de fermeture, si ce n'est une clé, les sonnettes d'appart sont à l'intérieur ainsi que les boîtes aux lettres il ne s'agit que d'un portail qui coupe l'immeuble de la rue

Par **alterego**, le **31/07/2013** à **21:11**

Bonjour,

Le syndic ne peut pas tenir une assemblée en fonction de l'emploi du temps de chacun.

Il vous a remis 3 clés, à vous de faire des copies pour la famille, vos amis etc...Il ne peut pas vous donner autant de clés que de personnes que vous souhaitez recevoir.

Un système Vigik (clé électronique) aurait été mis en place pour ouvrir la porte, le problème resterait posé pour vous si vous recevez beaucoup.

Cordialement